

Retraites: sous couvert de compromis, le gouvernement arrive à ses fins

PAR ELLEN SALVI

ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 11 JANVIER 2020



© AFP

Édouard Philippe a consenti à retirer « provisoirement » du projet de loi retraites la mesure d'économie qui crispait Laurent Berger. L'âge pivot est retiré du texte, mais que pour les départs avant 2027. La CFDT est ravie et pourtant, il y a de fortes chances qu'elle sorte une nouvelle fois perdante de ce jeu de dupes.

C'est un « compromis » aux airs de vaste plaisanterie. **Comme il l'avait annoncé la veille**, Édouard Philippe a écrit aux partenaires sociaux, samedi 11 janvier, **jour de nouvelles manifestations**, pour leur faire part de ses propositions de sortie de crise (**voir son courrier sous l'onglet « Prolonger »**). Ce faisant, le premier ministre s'est surtout adressé à **la CFDT**, seul syndicat d'envergure à se dire, depuis le début, « très clairement favorable » au principe du régime universel voulu par Emmanuel Macron ; et, dans une moindre mesure, à l'Unsa.

Après des semaines de dialogue de sourds autour de la seule question de l'âge pivot – autrement appelé « âge d'équilibre » –, qui crispait particulièrement le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger et auquel le chef du gouvernement semble tenir comme à la prunelle de ses yeux, Édouard Philippe s'est finalement dit « disposé à retirer » provisoirement cette mesure du projet de loi sur la réforme des retraites, mais uniquement pour les départs avant 2027.

Son courrier précise bien que le texte qui arrivera en conseil des ministres le 24 janvier « prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre »,

lequel « constituera un des leviers de pilotage collectif du système dans la durée ». L'âge en tant que tel reste à déterminer lors d'une future négociation. **Le 11 décembre**, devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le premier ministre avait évoqué celui de 64 ans, sans pour autant qu'il ne figure, écrit noir sur blanc, dans le projet de loi envoyé au Conseil d'État.



Laurent Berger et Édouard Philippe à Matignon, le 25 novembre. © AFP

La mesure d'économie à court terme prévoyait que cet âge d'équilibre soit mis en place dès 2022, comme le précisait **le dossier de presse du gouvernement**. Il aurait alors été de 62 ans et 4 mois, et aurait « augmenté ensuite de 4 mois par an pour rejoindre progressivement l'âge d'équilibre du futur système ». C'est ce dispositif dit « paramétrique » qu'Édouard Philippe a décidé de mettre entre parenthèses pendant quelques semaines, dans l'attente d'une meilleure proposition des organisations syndicales et patronales.

Car ce retrait « provisoire » est conditionné à un accord entre les partenaires sociaux sur les moyens d'atteindre l'équilibre financier du système de retraites au moment de son lancement en 2027. Il s'agit de la fameuse « gouvernance » proposée par Laurent Berger, mais déjà évoquée par le premier ministre avant lui. Pour le secrétaire général de la CFDT, les travaux de cette « gouvernance » auraient pu courir jusqu'aux 1^{er} juillet 2020. Mais le chef du gouvernement est pressé : il lui donne jusqu'à « la fin du mois d'avril » pour remettre ses conclusions.

Et prévient : « dans l'hypothèse » où un tel accord « ne pourrait intervenir », il se réserve la possibilité de réintroduire l'âge pivot dès l'horizon 2022. « Je veux être parfaitement clair sur ce point : je prendrai mes responsabilités », écrit-il. Dans son courrier, Édouard Philippe prend également soin de préciser

que « les mesures destinées à rétablir l'équilibre ne devront entraîner ni baisses des pensions pour préserver le pouvoir d'achat des retraités, ni hausse du coût du travail pour garantir la compétitivité de notre économie ».

Cet élément a son importance puisqu'en matière d'équilibre, « les marges de manœuvre ne sont pas immenses », pour reprendre une expression employée par le chef du gouvernement **dès le 19 décembre**. Trois options sont sur la table : l'âge pivot, la baisse des pensions et la hausse des cotisations. Or le premier ministre écarte clairement les deux dernières. Dès le mois de décembre, Laurent Berger avait plébiscité **dans La Croix** « d'autres solutions de court terme, une hausse des cotisations, par exemple ». Une proposition d'emblée contestée par le gouvernement et **le Medef**.

Dès lors, on voit mal comment les organisations syndicales et patronales pourraient se mettre d'accord sur une solution alternative d'ici la fin du mois d'avril. « À la fin, on arrivera à une combinaison » entre l'âge pivot et la hausse des cotisations, **confiait récemment un ministre**, plutôt optimiste. En vérité, le chef du gouvernement a beau écrire vouloir « démontrer sa confiance envers les partenaires sociaux » en retirant provisoirement sa mesure d'économie, il sait pertinemment que la tâche qui leur a été confiée relève de la mission impossible.

Cette méthode ressemble fort à celle qui avait utilisée au moment **de la réforme des règles de l'assurance-chômage**, provoquant, déjà, la colère de Laurent Berger, qui n'en a visiblement pas tiré toutes les leçons puisque, sitôt le courrier de Matignon rendu public, la

CFDT a « salué » **dans un communiqué** « le retrait de l'âge pivot du projet de loi sur les retraites » qu'elle dit avoir « obtenu ». Retrait qui marque, toujours selon la centrale de Belleville, « la volonté de compromis du gouvernement ». De son côté, l'Unsa a elle aussi applaudi ce qu'elle qualifie d'« avancée majeure », estimant que « les échanges peuvent enfin démarrer ».

Édouard Philippe est décidément passé maître **dans l'art du passe-passe**. Sous couvert de « compromis », le premier ministre a en réalité ramené les syndicats qui lui importent le plus autour de la table des discussions. Sans jamais varier de son objectif initial, mais en leur faisant croire qu'il les avait écoutés. Ce qu'il écrit dans son courrier ressemble peu ou prou à ce qu'il disait déjà **le 11 décembre**, devant le CESE. Le principe de l'âge pivot est maintenu dans le texte, seule la mesure d'économie à court terme est provisoirement retirée. Et il y a de fortes chances qu'elle soit réintroduite *in fine*.

En tout état de cause, ce faux suspense de faux compromis ne dit absolument rien de l'avenir du mouvement social. Car les manifestants qui sont redescendus dans la rue, **jeudi 9** et **samedi 11 janvier**, réclament le retrait pur et simple du projet d'Emmanuel Macron. **Vendredi**, l'intersyndicale nationale CGT, FO, FSU, CFE-CGC et Solidaires (ainsi que les organisations de jeunesse) avait d'ailleurs déjà annoncé trois nouvelles journées de grève et de mobilisation, les 14, 15 et 16 janvier, sans même attendre de retourner pour la énième fois à Matignon.

Prolonger

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.